

**COMMISSION COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE, DEMOCRATIE
PARTICIPATIVE
COMPTE-RENDU DU 10 MARS 2023**

À publier

Document interne

Présents : Joël Allier, Christophe Chemin, Elsa Chollet et Eva Giraud

Excusés :

Destinataires du compte-rendu : élus / membres du groupe de travail / les habitants (à publier)

Ordre du jour : (préciser information – concertation- décision) :

Etudes de demande de subventions (concertation)

Nouvelles modalités de location des salles (concertation)

Suivi du nouveau site internet (concertation)

DECISIONS PRISES	A RETENIR (à destination des secrétaires de mairie)
<p>Préciser si ces décisions :</p> <p>A soumettre au vote lors du prochain conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- demandes de subvention de la Maison de Pays, du FSE du collège de Renaison et des associations organisatrices de la Marche des Anes- nouvelles modalités de location des salles municipales pour les associations	

Demandes de subvention

Maison de pays

La Maison de pays fait sa demande de subvention annuelle de 13 000 euros.

L'association accuse un déficit de 2000 euros environ.

Elle souhaiterait que la subvention de la mairie soit pérennisée. Dans ce but, ils pourraient nous présenter un projet sur plusieurs années et nous pourrions étudier un financement sur 3 ans.

FSE

Demande de 8 euros par enfant d'Ambierle scolarisé au collège de la Côte Roannaise, soit 696 euros.

Marche des ânes

Suite aux propositions de la mairie, les organisateurs (Sports Loisirs, Sou des Ecoles, Distillerie et Wosh Moto Club) demandent une subvention afin de faire face au surcoût de l'achat de denrées auprès de producteurs ambierlois (vin, pain, brioche, saucisson, confiture). Le budget prévisionnel estime un surcoût de 866 euros par rapport au budget de l'année dernière.

Cette manifestation inter-associative permettra de mettre en valeur les producteurs locaux.

Ils demandent une subvention de 800 euros.

La commission se prononce favorablement pour l'octroi de ces 3 subventions, elles devront être

soumises au vote lors du prochain conseil municipale.

Réservation des salles municipales pour les associations

1ère location : Le calendrier est défini en octobre de l'année précédente pour les 1ères demandes. La location est gratuite. Jusqu'à présent les locations suivantes étaient payantes.

Suite à ce qui avait été discuté en réunion plénière et afin de soutenir les associations, nous proposerons au prochain conseil municipal les nouvelles modalités suivantes :

A partir de la 2e utilisation :

- 70 euros de participation au frais (chauffage, électricité, nettoyage,...).
- Sur la période du 01 mai à 15 septembre – priorité aux privés : les associations peuvent mettre une option sur les salles, cette demande sera validée 2 mois avant l'événement.

La commission présentera ces nouvelles modalités au vote lors du prochain conseil municipal.

Site internet

Quelques contenus restent à finaliser. Il reste essentiellement à intégrer les photos.

La mise en ligne est prévue pour fin avril.

Près d'une quarantaine de professionnels ambierlois ont reçu un mail les invitant à nous transmettre une photo ou leur logo.

Une mini formation pour la prise en main de leur espace par les associations sera prévue.

Un rendez-vous téléphonique est prévu lundi 13 mars avec l'entreprise conceptrice du site, Younivers.